

|                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p style="text-align: center;"><b>Convention de partenariat</b></p> <p style="text-align: center;">Etat/ Région Occitanie / IGN/Open IG</p> |  <p style="text-align: center;">PRÉFET<br/>DE LA RÉGION<br/>OCCITANIE</p>  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## ENTRE

### ***Géo-Occitanie, le réseau des services de l'Etat et de ses opérateurs***

Représenté par le SGAR, Nicolas HESSE

### **Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée**

ayant son siège 22 boulevard du Maréchal Juin, à Toulouse

Représenté par sa Présidente, Carole DELGA

### **L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN-Délégation régionale Occitanie)**

ayant son siège à PARC TECHNOLOGIQUE DU CANAL – 6 AVENUE DE L'EUROPE – BP 42116  
– 31521 RAMONVILLE-SAINT-AGNE CEDEX

Représenté par son Directeur territorial Sud-Ouest, Guy FLAMENT

## ET

### **OPenIG**

Association, ayant son siège social 500 rue Jean-François Breton à Montpellier

Représentée par son Président Bertrand MONTHUBERT

D'autre part.

## Préambule

- Dans le champ d'activité qui est le sien, et dans le respect de l'autonomie scientifique et administrative de ses membres, **OPenIG** a des missions définies dans ses statuts selon les finalités principales suivantes :
  - diffuser et promouvoir l'information géographique,
  - acquérir et mettre à disposition des produits et bases de données géographiques
  - partager des savoir-faire entre ses membres,
  - faciliter le montage et le portage de projets par ses membres,
  - accompagner ses membres pour l'ouverture des données publiques.

Depuis sa création en 1994 (en tant que SIG L-R), l'association a montré qu'elle était l'organisation sur laquelle les acteurs régionaux pouvaient s'appuyer pour mener une politique régionale de mutualisation et de structuration de l'information géographique en région. Elle agit notamment dans le cadre de la loi NOTRE comme plateforme support pour la Région Occitanie, en étant présidée par un Conseiller Régional. Le programme d'action de l'association OPenIG présente un réel intérêt opérationnel et financier. Cette démarche permet d'engager une véritable stratégie de mutualisation des données et des outils géographiques en Occitanie. Début 2019, OPenIG finalise la rédaction de son projet associatif.

- De son côté, le réseau des services de l'Etat et de ses opérateurs **Géo-Occitanie**, constitué autour de l'infrastructure de données géographiques **PICTO-Occitanie**, a pour objectif le partage et la diffusion des données géographiques et statistiques ainsi que le développement d'outils numériques destinés à faciliter l'usage des données et l'accès à l'information pour le grand public. Une convention, maintenant obsolète, existait en 2016-2017 entre les services de l'Etat en région et SIG L-R, devenu OPenIG depuis.
- La **Région Occitanie**, adhérente d'OPenIG doit, selon la loi NOTRE, assurer la « *coordination, au moyen d'une plateforme de services numériques qu'elle anime, de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales, données dont elle favorise l'accès et la ré-utilisation* ».
- L'IGN, au travers de son projet d'établissement et conformément aux recommandations du rapport Faure-Muntian, souhaite renforcer les coopérations territoriales. Les orientations principales sont de placer le collaboratif au cœur de la production de données souveraines, **de participer à l'animation de communautés productrices ou utilisatrices de données géographiques**. Pour mettre en œuvre cette transformation et ces orientations, l'infrastructure actuelle du Géoportail va évoluer vers une géo-plateforme ouverte et mutualisée. Tout acteur public, voire les acteurs privés intéressés, pourront partager en toute autonomie des services ou des données, organiser un entretien collaboratif de celles-ci au sein même de la géo-plateforme, et faciliter plus largement l'intermédiation entre différents acteurs.

Précision sémantique : le terme « **infrastructure** » renvoie aux aspects techniques (infrastructure de données et de services), tandis que le terme « **plateforme** » est réservé dans ce document aux aspects de centre de ressources, d'animation, d'organisation, de gouvernance.

## Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir un cadre de coopération entre les quatre parties, cadre cohérent avec les compétences de chacune d'entre elles et avec les recommandations du rapport Faure-Muntian sur les données géographiques souveraines.

Cette convention fixe les principes de collaboration et de suivi de ce partenariat. Il lui est adossé une feuille de route annuelle déclinant des objectifs opérationnels.

## Article 2 – Principes de collaboration

### 2 – 1 / Généralités

Les parties conviennent qu'il n'y a de concurrence :

- ni entre OPenIG et Géo-Occitanie, le réseau des services de l'Etat et de ses opérateurs
- ni entre leurs infrastructures de données géographiques IDG\_OPenIG et PICTO-Occitanie,
- ni entre la future Géoplateforme et les plateformes régionales sus-mentionnées,
- ni entre la démarche OpenData de la Région Occitanie et les plateformes régionales mentionnées ci-dessus.

OPenIG, IGN et Géo-Occitanie œuvrent pour que chacune des infrastructures soit complémentaire des autres, en bonne intelligence. Cela se manifeste notamment par le fait que :

- le Préfet de région ou son représentant siège au Conseil d'administration d'OPenIG,
- OPenIG est tenu informé des travaux du réseau Géo-Occitanie et participe en tant que de besoin à son comité de pilotage,
- les 3 entités se tiennent mutuellement informées au fil de l'eau des actions en cours,
- les services développés par chacune des 3 entités soient cohérents avec leurs cibles (voir article 3-1).

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- afficher un partenariat vis-à-vis de l'ensemble des acteurs locaux, pour clarifier les rôles de différentes structures ;
- communiquer sur cette collaboration ;
- mettre en place les outils permettant aux utilisateurs de trouver la donnée qu'ils cherchent de façon efficace ;
- minimiser les saisies par les producteurs de données et de métadonnées, privilégier les moissonnages ;
- favoriser la réutilisation des données publiques en OpenData par un re-partage optimal ;
- favoriser la bonne utilisation des référentiels géographiques et autres données de référence sur l'ensemble du territoire, que ce soit en milieu urbain ou rural ;
- favoriser le montage de projets entre les parties.

*Des liens existent (ou existeront) aussi avec la plate-forme OpenData de la Région et le futur pôle Occitanie Data.*

## 2 – 2 / Proposition d'un Conseil Régional de l'Information Géographique en Occitanie

Pour répondre à la recommandation n°14 du rapport Faure-Muntian sur les données géographiques souveraines, « *structurer un réseau homogène de conseils régionaux de l'IG (CRIG), avec des conseils régionaux qui constitueraient le pendant institutionnel des infrastructures techniques que constituent les plates-formes régionales* », cette convention pose les bases d'une **gouvernance à 4** (OPenIG, PICTO, IGN Délégation régionale Occitanie, Région Occitanie) qui préfigure le **futur CRIG Occitanie**.

Ce CRIG se réunira au minimum une fois par an.

Il sera notamment l'instrument de **remontée des besoins** (techniques et financiers) vers le niveau national (futur nouveau CNIG) de l'ensemble des acteurs d'Occitanie. Le réseau Géo-Occitanie et OPenIG feront remonter vers ce CRIG les besoins exprimés par chacun de leurs adhérents (services de l'Etat pour le premier, tous les autres acteurs pour le second).

Les parties solliciteront l'avis du CRIG dans le cadre de l'instruction des demandes de financements régionaux (ex : FEDER) et nationaux relatives à l'information géographique en Occitanie. L'IGN effectuera en concertation avec les membres des réseaux partenaires du CRIG des analyses techniques et apportera des éléments de faisabilité concernant les réalisations potentielles susceptibles de répondre aux besoins précités, les partenaires potentiels de ces réalisations, ainsi que les conditions de coûts et de calendrier de ces réalisations.

## Article 3 – Vers une plateforme régionale

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la recommandation n°15 du rapport sur les données géographiques souveraines de la députée Faure-Muntian « *créer dans chaque région une plate-forme unique d'information géographique commune à la région et l'Etat* ».

Compte tenu de la sémantique précisée en préambule (différenciation entre « plateforme » et « infrastructure »), les infrastructures actuelles sont complémentaires et les parties s'efforcent de converger vers une plate-forme unique, sous l'égide du futur CRIG Occitanie.

### 3 – 1 / Public visé

Les cibles du réseau Géo-Occitanie sont les services de l'Etat et ses opérateurs, tandis que les adhérents d'OPenIG sont, hormis le SGAR, des collectivités, des organismes publics, des associations, des entreprises privées, des personnes physiques. Les entités s'attachent à clarifier ces éléments auprès de leurs interlocuteurs, et à rendre des services à leurs publics. Ainsi, suivant les principes de l'article 2 -1, les services rendus à un public devront être effectués par l'entité pertinente et non par une autre entité, sauf accord explicite entre les parties.

### 3 – 2 / Données et services OPenIG / réseau Géo-Occitanie et leurs infrastructures

Cette partie s'attache à mettre en regard les deux plateformes dont les finalités sont les plus proches : OPenIG et le réseau Géo-Occitanie.

Les principales complémentarités entre OPenIG et Géo-Occitanie au moment de la signature de la convention sont recensées dans le tableau ci-après :

- Pour les plateformes.

|                                                                            | OPenIG                                             | Géo-Occitanie                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acquisitions mutualisées de données                                        | Oui : MAJIC, SCANS premium...                      | Non                                                                                       |
| Accompagnement / coproduction de référentiels de données : OcSols, PCRS... | Oui : OcSols (LabOcs, CORU)                        | Oui : OcSols, équipement avec DRJSCS, carto offre de formation avec Rectorat...           |
| Animation de réseaux                                                       | Oui ; GT thématiques (ortho, adresses, Geotrek...) | Réseau interministériel des services régionaux de l'Etat<br><br>Réseau DRAAF-DREAL-DDT(M) |
| Participation aux groupes de travail nationaux : CNIG, COVADIS, AITF...    | Oui                                                | Non                                                                                       |

- Pour les infrastructures associées.

|                                                                    | IDG_OPenIG                                   | PICTO-Occitanie                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Production de données et représentations cartographiques sur l'IDG | Peu présentes (mais prévues dans future IDG) | 600 données régionales homogènes et 3000 données départementales sont disponibles                                                                                                                                  |
| Hébergement de données pour certaines structures                   | Oui                                          | Oui                                                                                                                                                                                                                |
| Géoservices avancés pour faciliter l'usage de données              | Peu présents (mais prévus dans future IDG)   | Carto dynamique (Prodige)<br>Analyse multicritères (D6DAMC)<br>Cartographie des données statistiques et édition de rapports territoriaux (Picto-stat sous Géoclip)<br>Base de données communales, version publique |

Un des premiers chantiers consiste à clarifier les éventuels éléments de redondance.

### 3 – 3 / Relations avec les autres infrastructures de données :

- Infrastructures OpenData nationale, régionale et locales
- La Géoplateforme
- Occitanie Data (si elle est amenée à opérer une infrastructure de données)

Il s'agit, là encore, de trouver et mettre en œuvre les relations de bonne intelligence entre ces infrastructures et les plateformes dont elles dépendent : connecteurs, traducteurs, identification des forces et faiblesses, répartition, échanges de service....

## Article 4 – Projets communs

Ils sont déclinés dans une feuille de route annuelle. La feuille de route 2019 est jointe en annexe p.8.

Le CRIG Occitanie examine, en janvier de chaque année, l'exécution de la feuille de route de l'année N-1 et fixe les objectifs de l'année N.

## Article 5 – Communication

Les signataires s'engagent à communiquer sur leurs actions communes et à assurer la diffusion des expériences réussies auprès de leurs réseaux respectifs.

## Article 6 – Durée du partenariat

Le partenariat est conclu pour une durée de 3 années civiles ; il est renouvelable par tacite reconduction.

## Article 7 – Résiliation du partenariat et litiges

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, une autre partie peut résilier de plein droit le présent accord après un délai de 15 jours suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

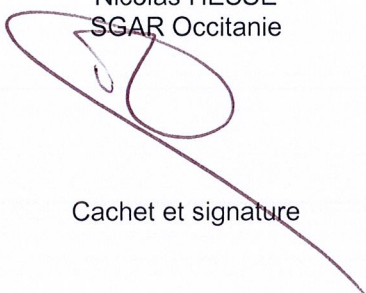
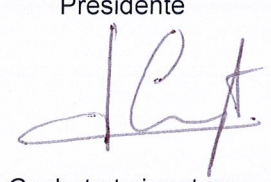
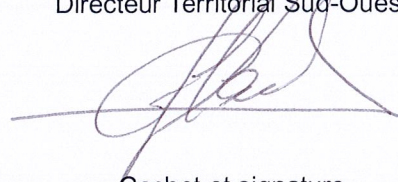
La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 15 jours commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

En cas de litiges éventuels, les partenaires trouveront ensemble des solutions amiables.

Fait à .....

en quatre exemplaires originaux, le .....

|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><i>Pour Géo-Occitanie, le réseau des services de l'Etat et de ses opérateurs</i></b></p> <p>Nicolas HESSE<br/>SGAR Occitanie</p>  <p>Cachet et signature</p> | <p><b><i>Pour OPenIG</i></b></p> <p>Bertrand MONTHUBERT<br/>Président</p>  <p>Cachet et signature</p>                |
| <p><b><i>Pour la Région Occitanie</i></b></p> <p>Carole DELGA<br/>Présidente</p>  <p>Cachet et signature</p>                                                     | <p><b><i>Pour l'IGN</i></b></p> <p>Guy FLAMENT<br/>Directeur Territorial Sud-Ouest</p>  <p>Cachet et signature</p> |

## Annexe : FEUILLE DE ROUTE 2019

Travailler à la préfiguration du **CRIG**

Intégrer ce partenariat dans le **projet associatif** d'OPenIG

Elaboration d'une **représentation visuelle** des acteurs en charge des infrastructures actuelles en Occitanie, permettant de clarifier les positionnements

Participation du personnel dédié à PICTO au GT OPenIG « refonte de l'IDG » : l'un des objectifs de la **future infrastructure d'OPenIG** est d'éviter les redondances avec les autres infrastructures, d'avoir le maximum d'interopérabilité et d'automatiser toutes les mises à jour de données et métadonnées dès lors qu'elles sont saisies une fois

Mise en place de certains **flux croisés** entre les IDG de PICTO et d'OPenIG pour les sujets les plus pertinents :

**BD Ortho** haute-résolution (20 cm) : réalisation d'une couverture sur toute la Région avec les mêmes caractéristiques techniques ; étudier les avantages / inconvénients de mutualisations possibles avec les prises de vue pour des PCRS voire des images 3D

**Occupation du sol** Grande Echelle : travailler ensemble sur le LabOcs, mutualiser les ressources humaines, utiliser les « livrables » du LabOcs (création nouveau millésime, continuité d'indicateurs statistiques, passerelles entre différentes bases d'occupation du sol...) pour viser une couverture régionale homogène

Etablissements recevant du public (**ERP**) : travailler à une base régionale utile en gestion des risques, pour les services de secours, etc

Plan de Corps de Rue Simplifié (**PCRS**) : organiser des réunions d'information et de formation à destination des acteurs publics concernés (collectivités, EPCI, syndicats d'énergie...)

Base **Adresses** : se tenir au courant des avancées du niveau national et des démarches en cours